

L'Autorité de protection des données

Plan d'actions pour la campagne PME



I. L'Autorité de protection des données



David Stevens

Président et
directeur du
secrétariat
Général

Hielke Hijmans

Président de la
Chambre
contentieuse

**Peter Van den
Eynde**

Inspecteur-
général du
service
d'inspection

**Alexandra
Jaspar**

Directrice du
centre de
connaissances

**Charlotte
Dereppe**

Directrice du
Service de
première ligne

II. Missions du service de première ligne



Reçoit les plaintes et demandes adressées à l'Autorité de protection des données

Peut lancer une procédure de médiation

Promeut la protection des données auprès du public, en accordant une attention spécifique aux mineurs

Promeut auprès des responsables de traitement et des sous-traitants la prise de conscience de leurs obligations

Fournit des informations relatives à l'exercice de leurs droits aux personnes concernées

III. Objectifs de la campagne PME

Accompagner et soutenir les PME dans la mise en œuvre du RGPD par plusieurs types d'actions:

- Analyse des défis principaux
- Information, sensibilisation et coaching des acteurs
- Développement des outils de conformité

Rapport du groupe d'experts multipartite sur l'application du RGPD (13 Juin 2019) met en évidence les difficultés auxquelles les PME font face:

- ❖ Principe de responsabilité (accountability)
- ❖ Charge administrative accrue pour la documentation RGPD
- ❖ Délais de conservation des données
- ❖ Transferts internationaux des données

IV. PME ciblées par la campagne

Définition PME:

- ❖ Micros, petites et moyennes entreprises avec un personnel de 0 à 250 employés (y compris les indépendants, les entreprises unipersonnelles et les professions libérales)

Toute PME peut bénéficier de la campagne, en particulier les PME avec un profil de risque accru qui traitent un volume important des:

- ❖ données « sensibles » (Art. 9 du RGPD)
- ❖ données concernant des personnes vulnérables (ex. enfants, employés, personnes souffrant de maladie mentale, demandeurs d'asile, personnes âgées et patients)

=> Traitements qui sont susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les personnes concernées

V. Interlocuteurs pour la campagne

- ❖ **Organisations sectorielles qui représentent des PME** dans tous les secteurs d'activité

Ex.: SNI – NSZ, UCM, Unizo, FEB-VBO, Agoria, Beltug..

⇒ *Approche sectorielle*

- ❖ **Organisations professionnelles des DPOs**

Ex.: DPO Pro et AFCDP Belgique (la branche belge de l'association Française des DPOs)

VI. Timing indicatif pour 2019

Juillet-Août - Septembre

- Questionnaire
- Plateforme PME

Septembre- Octobre

- Révision vade-mecum PME

Novembre- Décembre

- Mini-boîte d'outils

Toute l'année

- Accompagner les DPOs

Toute l'année

- Sensibiliser aux codes de conduite

Le timing et les actions sont susceptibles d'être modifiés.



VII. Actions concrètes (1) - Questionnaire

Questionnaire pour les organisations sectorielles représentatives des PME

Envoyé le 26 Juillet 2019 - Délai pour répondre le 10 Septembre 2019

15 questions sur les organisations et leurs actions liées au RGPD, les membres PME et leur niveau de difficulté à respecter certaines obligations du RGPD

6 thèmes RGPD abordés:

- 1) La tenue du registre des activités
- 2) Le DPO
- 3) Le délais de conservation des données
- 4) Le traitement des demandes des personnes concernées d'exercer leur droits
- 5) La notification d'une fuite de données
- 6) Les codes de conduite

Objectif:

- ❖ Dresser un état des lieux sur le niveau du compréhension du RGPD de la part des organisations et les défis concrets auxquels leurs membres PME font face

Les résultats du questionnaire vont être publiés sur le site de l'APD.

Les réponses vont être traitées séparément du Service d'Inspection de l'APD.

VIII. Actions concrètes (2) – Plateforme PME



Établir une plateforme de communication collective avec les organisations sectorielles (« plateforme PME »)

Invitation aux organisations sectorielles à joindre la plateforme PME envoyée le 26 Juillet 2019 avec le questionnaire

Objectifs:

- ❖ Communiquer sur la campagne PME
- ❖ Recevoir les suggestions et observations des organisations
- ❖ Sensibiliser les acteurs au RGPD

IX. Actions concrètes (3) – Vade-mecum

Révision du vade-mecum pour les PME

Publié sur le site de l'APD:

https://www.autoriteprotectiondonnees.be/sites/privacycommission/files/documents/PME_FR_0.pdf

- un aperçu succinct des principaux droits et obligations qui découlent du RGPD et qui sont pertinents pour les PME
- exemples et explications qui aident à comprendre le RGPD

Objectif:

- ❖ Rendre le vade-mecum encore plus utile pour les PME grâce à plus de clarifications, contenu et mises à jour

X. Actions concrètes (4) : Mini-boîte d'outils



Développement d'une mini-boîte d'outils pour les PME

Exemples:

- ✓ Outils existants de l'APD mais simplifiés
- ✓ Nouveaux documents modèles
- ✓ Nouveaux documents informatifs

Objectif:

- ❖ Offrir aux PME des outils simples, pratiques et adaptés aux leurs besoins spécifiques

XI. Actions concrètes (5) – les DPOs

Accompagner les DPOs pour les habiliter à exercer au mieux leur mission auprès des PME

Collaboration avec les organisations professionnelles des DPOs

Objectifs:

- ❖ Communiquer sur la campagne PME
- ❖ Comprendre les problèmes des DPOs
- ❖ Guider et coacher les DPOs pour les aider à trouver des solutions aux problèmes

XII. Actions concrètes (6) – les codes de conduite



Sensibiliser les acteurs aux codes de conduite (un outil de démonstration de la conformité au RGPD, particulièrement intéressant pour les PME)

Rapport du groupe d'experts multipartite sur l'application du RGPD (13 Juin 2019):

- ⇒ Importance des codes de conduite pour les PME
- ⇒ Chaque code de conduite doit prendre en considération les besoins des PME

Objectif:

- ❖ Informer les organisations sectorielles et les réseaux des DPOs sur les avantages, les conditions et les procédures à respecter

Questions ?



Point de contact:

Pavlina Peneva

Responsable Communication PME | Communicatieverantwoordelijke KMO

Tel.: +32 (0)2 274 48 20

Email: pavlina.peneva@apd-gba.be

